HEXP-PRO

Evaluation d'un questionnaire de repérage des expositions professionnelles en lien avec une hémopathie maligne : Étude d'une série de cas au CHU de Rennes

Responsable : CHU de Rennes représenté par son représentant légal en exercice **Délégué·e à la Protection des Données :** dpo@chu-rennes.fr CHU de Rennes, 2 rue Henri Le Guilloux 35 033 Rennes Cedex 9	**Investigateur·rice coordonnateur·rice :** Dr. SAADE Anastasia Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales Bretagne CHU de Rennes - Hôpital Pontchaillou 2 Rue Henri Le Guilloux 35000 Rennes Cedex 9 Anastasia.saade@chu-rennes.fr 02 99 28 24 44
Réf. CHU de Rennes : 35RC……	

Note d'information

De nombreuses expositions professionnelles sont susceptibles d'être à l'origine de cancer dont font partie les hémopathies malignes. En 2018, le nombre de nouveaux cas d'hémopathies malignes en France métropolitaine était estimé à 45 000[1]. Cette année-là, 22 déclarations en maladie professionnelle au tableau n°4 du régime général (exposition au benzène) ont été reportées[2]. En parallèle, aucune hémopathie liée aux pesticides n'a été déclarée en maladie professionnelle dans le régime agricole en 2015, alors que 1,77 millions de personnes travaillaient dans le secteur agricole et étaient potentiellement exposées aux pesticides[3].
Afin de promouvoir l'accompagnement global des patients dans un objectif de promotion de la santé, il est crucial d'identifier les expositions récurrentes associés aux hémopathies malignes. L'identification des expositions susceptibles d'être à l'origine d'hémopathies malignes est la première étape afin de mettre en place des mesures de prévention pour limiter les expositions au sein des entreprises pourvoyeuses de telles expositions, et contribuer à la connaissance générale des liens entre travail et maladie.
En pratique, seul quelques patients sont orientés en consultation de pathologies professionnelles expliquant la sous-estimation des hémopathies malignes imputés à l'activité professionnelle.

La consultation de pathologie professionnelle fait partie de la prise en charge habituelle multidisciplinaire des patients atteints de cancer et doit normalement être proposée à tous les patients au diagnostic, même si elle avoir lieu à n'importe quel moment. Elle permet d'identifier les expositions professionnelles, de quantifier ses dernières afin d'investiguer leur potentielle imputabilité dans la survenue du cancer. L'origine professionnelle d'une exposition impose une analyse fine du poste de travail et de ses expositions. La consultation permet également de participer à la

---

[1] Estimations nationales de l'incidence et de la mortalité par cancer en France métropolitaine entre 1990 et 2018 - Volume 2 : Hémopathies malignes : Étude à partir des registres des cancers du réseau Francim
[2] INRS tableau n°4
[3] INRS tableau n°59
[4] Matrat M, Gain M, Haioun C, Le Bras F, Nisse C, Morschhauser F, Clin B, Baldi I, Verdun-Esquer C, Garnier R, Laborde-Castérot H, Hérin F, Esquirol Y, Andujar P, Belacel M, Chouaïd C, Chauvet C, Lasfargues G, Pairon JC. Development of a Questionnaire for the Search for Occupational Causes in Patients with Non-Hodgkin Lymphoma: The RHELYPRO Study. Int J Environ Res Public Health. 2021 Apr 11;18(8):4008. doi: 10.3390/ijerph18084008. PMID: 33920383; PMCID: PMC8068898.

prévention des cancers de façon personnalisée en informant les patients sur les expositions susceptibles d'être à l'origine de cancer, soit les expositions classées carcinogènes. Enfin, elle est primordiale afin d'accompagner le patient vers une déclaration en maladie professionnelle et d'envisager un aménagement du poste de travail si nécessaire.

Un questionnaire de repérage des expositions professionnelles à l'attention des patients avec un lymphome non-hodgkinien a été développé en 2021 afin d'identifier les patients qui pourraient bénéficier d'une consultation de pathologie professionnelle[4].
En revanche, il n'existe pas de questionnaire validé permettant de repérer les expositions professionnelles chez les patients avec une hémopathie maligne de façon général et ainsi d'identifier précocement au diagnostic de l'hémopathie les patients pouvant bénéficier d'une consultation de pathologie professionnelle.

Dans ce contexte, nous proposons de mettre en place un questionnaire de repérage des expositions professionnelles susceptibles d'être à l'origine d'une hémopathie maligne pour permettre une meilleure orientation des patients en consultation spécialisée de pathologies professionnelles.

Pour ce faire, nous évaluerons la performance d'un questionnaire de repérage en termes de sensibilité et spécificité et sa faisabilité chez les patients venant d'être diagnostiqués d'une hémopathie maligne et pris en charge au CHU de Rennes.

Objectif de l'étude : Évaluation de la performance et faisabilité d'un questionnaire de repérage des expositions professionnelles en lien avec une hémopathie maligne par rapport à la méthode de référence.

Méthodes : Il s'agit d'une étude monocentrique d'une série de cas à partir d'une file active de patients atteint d'une hémopathie maligne et ayant consulté au CHU de Rennes.

- durée prévisionnelle de l'étude : 2 ans
- durée de participation du participant : une consultation ou une téléconsultation
- nombre prévisionnel de participants à inclure : 100 patients d'hématologie du CHU de Rennes
- conditions d'inclusion : Toutes les personnes adultes (>18 ans) suivies en hématologie pour une hémopathie maligne au CHU de Rennes depuis septembre 2023 jusqu'à janvier 2024 ne s'étant pas opposé à la réutilisation de leurs données seront incluses.
- conditions de non inclusion :
    - Refus de participer à l'étude
    - Patient décédé
    - Patient non affilié à un régime de la sécurité sociale
    - Patient sous tutelle ou curatelle

Le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes est le responsable de cette étude.

Seules des données recueillies dans le cadre de votre prise en charge au CHU de Rennes seront recueillies. Elles concerneront : l'âge, le statut de tabagique, la proximité du domicile avec une exploitation agricole, ou une antenne téléphonique, la réalisation de travaux dans le domicile, la proximité du lieu de travail avec une exploitation agricole, ou une antenne téléphonique, les professions exercées pendant toute la carrière et pour une durée supérieure à 6 mois et les expositions notamment aux : pesticides (insecticides, fongicides, rodenticidies, désherbants) ; Benzène ; Trichloréthylène ; formol ; Butadiène ; rayonnements ionisants ; et dioxine colligées lors de l'auto-questionnaire et de la consultation au centre régional de pathologies professionnelles et environnementales Bretagne.

Ces données, strictement nécessaires à la recherche, cibleront les expositions professionnelles.

Le personnel impliqué dans cette cohorte est soumis au secret professionnel.

Vous êtes libre de refuser de participer à cette étude ainsi que de mettre un terme à votre participation à l'étude à n'importe quel moment. Dans ce cas, vous devez informer, l'investigateur·rice de votre décision. Cette décision n'aura aucune conséquence sur votre prise en charge médicale.

A l'issue de l'étude, et à votre demande, vous pourrez être informé·e des résultats globaux de la recherche par simple demande au docteur Anastasia SAADE.

Les données seront rendues accessibles au responsable de l'étude ainsi qu'à ses partenaires (personnes ou sociétés agissant pour son compte), notamment à l'équipe de recherche.

Aucun transfert de données à caractère personnel hors de l'Union Européenne n'est prévu.

Ces données pourront également être transmises, dans des conditions strictes de sécurité, aux personnes suivantes :

- Aux autorités françaises à leur demande en cas d'inspection ;
- Aux experts indépendants chargés de ré-analyser les données pour vérifier les résultats de l'étude, en vue de leur publication.

Ces personnes, soumises au secret professionnel, auront accès à vos données codées dans le cadre de leur fonction et en conformité avec la réglementation.

Au terme de ce travail, les résultats feront l'objet d'une publication scientifique dans la littérature nationale et internationale (hors UE), ce qui est le moyen habituel de diffuser les progrès scientifiques. Tout au long de ce processus, votre identité sera protégée car les données resteront pseudonymisées ou agrégées.

Les données seront conservées sur support informatique par le CHU de Rennes jusqu'au 01/01/2040.

Conformément aux dispositions de loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi du 6 janvier 1978 modifiée) et du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données personnelles.

Concernant votre droit d'effacement des données et conformément aux articles 17.3.c et 17.3.d. du RGPD, nous vous informons que son exercice étant susceptible de compromettre la réalisation des objectifs de la recherche, les données recueillies préalablement à la demande d'exercice de ce droit pourront ne pas être effacées et pourront continuer à être traitées dans les conditions prévues par la recherche. Par ailleurs, toute demande parvenue au CHU de Rennes après la publication des résultats de l'étude en novembre 2025 ne pourra pas être satisfaite.

Vous disposez également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre de cette recherche et d'être traitées.

Ces droits s'exercent auprès de l'investigateur·rice qui vous suit dans le cadre de la recherche et qui connaît votre identité (Dr. Anastasia SAADE) ou de la, le Délégué·e à la Protection des Données du CHU de Rennes (dpo@chu-rennes.fr).

Pour toute réclamation relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) (https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte).

Pour toute question à ce sujet, nous vous invitons à contacter Dr Anastasia SAADE 02 99 28 24 44